

Le 8 octobre 2003, Vivendi Universal, S.A. ("Vivendi Universal") a conclu un accord (Business Combination Agreement) avec General Electric Company, National Broadcasting Company Holding, Inc., National Broadcasting Company, Inc. ("NBC") et Universal Studios Holding III Corp, visant à regrouper les activités de NBC et Vivendi Universal Entertainment LLLP ("VUE") (« l'Opération »).

Cet accord prévoit l'apport par Vivendi Universal à une filiale de NBC:

- de 100% du capital des sociétés Universal Studios, Inc. et Universal Pictures International Holdings 2 B.V.
- et de 92.3% du capital de Universal Pictures International Holdings B.V. ("BV1"),

ces deux sociétés détenant ensemble, directement ou indirectement, environ 93% de VUE.

Cet apport est fait en échange d'environ \$3.6 milliards en numéraire et de 20% du capital de NBC.

Ces conditions sont susceptibles d'ajustements si MHI Investment Corporation, qui détient environ 7.7% du capital de BV1, participe à l'Opération ou si InterActiveCorp, Inc. (IACI - ex-USAI), qui détient 5.44% de VUE, exerce certains droits lui permettant de participer à l'Opération.

En outre, Vivendi Universal bénéficiera d'une réduction de sa dette consolidée d'environ \$1.7 milliard, après déconsolidation de VUE.

Dans le cadre de cet accord, Vivendi Universal a également diverses obligations, notamment fiscales ou liées aux activités non cédées ou à la cession de certaines activités ou usuelles dans ce type d'opération.

Vivendi Universal a également conclu un accord concernant les engagements existants à l'égard de IACI (IACI Matters Agreement). Cet accord détermine les obligations des parties au Business Combination Agreement concernant le traitement des intérêts préférentiels (« preferred ») de Classe A et B détenues par IACI dans VUE.

A ce titre, Vivendi Universal assumera notamment la charge financière liée à ces intérêts préférentiels et conservera le bénéfice économique de la valorisation de ses actions dans IACI, dont la cession est actuellement soumise à des restrictions en vertu d'obligations souscrites par certaines filiales de Vivendi Universal en relation avec les intérêts préférentiels de Classe B détenues par IACI dans VUE. Vivendi Universal supportera cette charge et conservera ce bénéfice, quelle que soit leur date de réalisation, que l'Opération soit finalisée ou non, et sous réserve d'ajustements qui pourraient intervenir du fait de la restructuration envisagée et décrite ci-après.

Les dispositions du IACI Matters Agreement prévoient que Vivendi Universal et VUE peuvent négocier une restructuration des intérêts préférentiels détenus dans VUE par InterActiveCorp. Néanmoins une telle restructuration ne constitue pas un condition préalable à la réalisation des opérations visées par le Business Combination Agreement et il n'y a aucune obligation pour Vivendi Universal ou VUE de négocier ou d'entreprendre une telle restructuration, étant précisé qu'à ce jour aucune discussion avec InterActiveCorp n'a été engagée la concernant. Cette restructuration pourrait aussi avoir pour effet de conduire les parties à amender certains termes du Business Combination Agreement.

La réalisation des opérations prévues par le Business Combination Agreement est notamment soumise à l'approbation des autorités de régulation compétentes. Les parties envisagent une finalisation au cours du premier semestre 2004. Les termes et conditions ou les éléments décrits aux présentes font expressément référence aux dispositions du Business Combination Agreement et du IACI Matters Agreement, ci-après annexés, sur lesquelles elles ne sauraient prévaloir.

LISTE DES ANNEXES

Annexe	Description
2.1	Business Combination Agreement, du 8 octobre 2003, entre General Electric Company, National Broadcasting Company Holding, Inc., National Broadcasting Company, Inc., Universal Studios Holding III Corp. et Vivendi Universal, S.A.
99.1	IACI Matters Agreement, du 8 octobre 2003, entre General Electric Company, National Broadcasting Company Holding, Inc., National Broadcasting Company, Inc., Universal Studios Holding III Corp. et Vivendi Universal, S.A.